



Vous souhaitez exercer en tant qu'infirmièr(e) remplaçant(e)

10 ÉTAPES CLÉS

- 1** **Auprès de la DTARS de mon lieu de résidence** : je fais enregistrer mon diplôme et je demande mon numéro ADELI.
- 2** **Auprès de la CPAM / CGSS de mon lieu de résidence** : si les conditions d'exercice pour pouvoir effectuer des remplacements (diplôme d'Etat, conditions d'expérience professionnelle requises...) sont remplies alors la CPAM / CGSS me remet une attestation de validation de l'expérience professionnelle.
- 3** **Auprès du Conseil départemental de l'Ordre des infirmiers** (muni de l'attestation remise par la CPAM / CGSS)** : je demande mon inscription au tableau de l'Ordre et une autorisation de remplacement et, le cas échéant, ma carte CPS remplaçant.
- 4** **Auprès de la CPAM / CGSS de mon lieu de résidence (muni de mon autorisation de remplacement, de mon attestation d'inscription à l'ordre et du numéro ADELI)** : je m'inscris en tant qu'infirmier remplaçant.
- 5** **Je souscris à un contrat de responsabilité civile professionnelle (RCP).**
- 6** **Auprès de la CARPIMKO** : je m'inscris pour bénéficier d'une couverture pour ma retraite et d'un contrat de prévoyance.
- 7** **Auprès de l'URSSAF** : j'effectue les démarches d'inscription dans un délai de 8 jours suivant le début du 1^{er} remplacement.
- 8** **Je signe un contrat de remplacement avec un(e) infirmièr(e) remplaçant(e)** dès lors que le remplacement dépasse une durée de 24h ou s'il est d'une durée inférieure mais répétée.
- 9** **Auprès de la/les CPAM / CGSS où j'effectue les remplacements** : je communique l'adresse du ou des cabinet(s) où j'exerce mon activité.
- 10** **Auprès de la CPAM / CGSS de mon lieu de résidence** si j'exerce à titre principal en tant que remplaçant(e), je fournis les pièces justificatives de mon activité afin de bénéficier du régime d'assurance maladie des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés – PAMC – pour ma protection sociale personnelle.

* Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

** CDOJ du département de mon lieu de résidence si j'exerce exclusivement en tant que remplaçant ou CDOJ du département de mon lieu d'exercice si je dispose déjà d'une activité professionnelle (activité mixte)